

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 24 janvier 2012

portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

(2012/42/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique ⁽¹⁾, et notamment son article 3,

vu l'avis de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 16 mars 2009, le Conseil a adopté la décision 2009/249/CE ⁽²⁾ désignant M. Johnny ÅKERHOLM président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, pour une période de trois ans à compter du 23 mars 2009.
- (2) Il y a lieu par conséquent de nommer un nouveau président qui devra entrer en fonction à l'expiration du mandat qui a commencé à courir le 23 mars 2009.

- (3) Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de la décision n° 235/2008/CE, le président ne peut être membre en fonction d'un institut national de statistique ni de la Commission,

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE:

Article premier

M. Thomas WIESER est désigné président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, pour une période de trois ans à compter du 23 mars 2012.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 24 janvier 2012.

Par le Conseil

La présidente

M. VESTAGER

⁽¹⁾ JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

⁽²⁾ JO L 74 du 20.3.2009, p. 30.